

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le vingt-six juin à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno. Mme CARRE Annick, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mme HOFFMANN Noémie, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Mme Noémie HOFFMANN a donné pouvoir à Mr Benoît JACQUINET,  
 Mr Alexandre WALGRAEVE a donné pouvoir à Mr Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Bruno CAPT est désigné pour remplir cette fonction.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE :

Mr le Maire présente le compte administratif 2019 de la commune, celui-ci n'appelle aucune observation.

Mr le Maire se retire au moment du vote, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2019	393 359.43	612 767.34	+219 407.91
	Solde Antérieur reporté (002)	0.00	1 446 668.66	+1 446 668.86
	Excédent ou déficit global			<b>+1 666 076.57</b>
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	565 528.24	353 509.03	-212 019.21
	Solde Antérieur reporté (002)	0.00	13 772.45	+13 772.45
	Excédent ou déficit global			<b>-198 246.76</b>
RESTES REALISER AU 31/12/2019	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	289 000.00	0.00	-289 000.00
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>1 247 887.67</b>	<b>2 426 717.48</b>	<b>+ 1 178 829.81</b>

### COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ZONE ARTISANALE :**

Mr le Maire présente le compte administratif 2019 de la commune, celui-ci n'appelle aucune observation.

Mr le Maire se retire au moment du vote, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2019	3 406.64	3 406.64	0.00
	Solde Antérieur reporté (002)	0.00	0.00	0.00
	Excédent ou déficit global			<b>0.00</b>
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	17 005.62	7 326.01	-9 679.61
	Solde Antérieur reporté (002)	96 139.51	0.00	-96 139.51
	Excédent ou déficit global			<b>-105 819.12</b>
RESTES REALISER 31/12/2019	A AU Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>116 551.77</b>	<b>10 732.65</b>	<b>-105 819.12</b>

**COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ZONE ARTISANALE :**

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET EAU :**

Le Conseil Municipal de Matougues a pris connaissance des comptes 2019 du budget annexe de l'eau et de ses résultats. Il est proposé au conseil municipal d'arrêter et de voter l'affectation du résultat sur l'exercice 2019 comme suite :

Résultats :

Section de fonctionnement (R002) +90 440.91 €

Section d'investissement (D001) -11 801.69 €

Les résultats sont repris au budget du budget général à chaque section, pour être ensuite transférés au budget communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau au budget général comme suit :

**Report ligne 002 +90 440.91 € Recettes de Fonctionnement,**

**Report ligne 001 -11 801.69 € Dépenses d'Investissement.**

**DECIDE** de clôturer le budget annexe de l'eau au 31 décembre 2019.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal de Matougues a pris connaissance des comptes 2019 du budget général et ses résultats.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter et de voter l'affectation du résultat sur l'exercice 2019 s'élevant avant restes à réaliser comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 467 829.81 €
- Section d'Investissement : - 198 246.76 €
- Affectation en réserves au compte 1068 : 198 246.76 €

D'autre part, suite à la présentation des comptes du budget de l'eau et notamment de l'affectation de ses résultats, comme suit :

- Section Fonctionnement Recettes ligne 002 +90 440.91 €
- Section Investissement Dépenses ligne 001 - 11 801.69 €

il convient également d'intégrer ceux-ci aux résultats du budget général.

Ce qui porte les résultats cumulés à reporter comme suite :

	Budget Général	BA Eau	Total
Section d'investissement (R ou D001)	-198 246.76 €	-11 801.69 €	-210 048.45 €
Section de Fonctionnement (R ou D002)	1 666 076.57 €	90 440.91 €	+1 756 517.48 €
Résultats reportés	1 467 829.81 €	78 639.22 €	+1 546 469.03 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**CONSIDERANT** les restes à réaliser en section d'investissement 289 000.00 € en dépenses et de 0.00 € en recettes,

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 :

**Report ligne 002 +1 269 270.72 € Recettes de fonctionnement, (soit 1 756 517.48-198 246.76)**

**Report ligne 001 - 210 048.45 € Dépenses d'Investissement,**

**Affectation en réserves au compte 1068 : 487 246.76 € (soit : 198 246.76+ 289 000.00)**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ZONE ARTISANALE :**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :  
*Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 :*  
De **105 819.12 €**  
*Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :*  
De **0.00 €**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Primitif Zone Artisanale 2020.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 :

Le **budget principal**, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

#### **FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 1 856 504.22 €**

**Recettes : 1 856 504.22 €**

#### **INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 1 982 793.76 €**

**Recettes : 1 982 793.76 €**

Le budget annexe de la Zone Artisanale, pour l'exercice 2020 en suréquilibre aux montants de :

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 441 455.52 €**

**Recettes : 441 527.47 €**

#### **INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 248 030.94 €**

**Recettes : 313 012.05 €**

#### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION CITA'DEN FIT :**

Mr le Maire présente la demande de subvention de l'association Cita'Den Fit de Condé-sur-Marne. Cette association intervient à Matougues pour animer : la gym adultes, la gym seniors et la baby gym. Il est proposé de voter pour cette association une subvention soit de 500 €, 750 €, ou 1000 €.

Après un vote à mains levées le conseil municipal se prononce ainsi : 10 voix pour le versement d'une subvention de 750 € et 5 voix pour un versement de 1000 €.

- **Une subvention de 750 €** est donc accordée à l'association Cita'Den Fit pour l'année 2020,
- **Il est également décidé de mettre à disposition la salle des fêtes** les mardis soirs et jeudi après-midi pour les animations : Gym Adultes et Gym Seniors, la baby gym étant animée dans la salle de motricité de l'école maternelle (mise à disposition par la Communauté d'Agglomération de Châlons).

**Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020 du Budget Principal, à l'article 6574.**

#### **CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VOIRIES CHEMINS COMMUNAUX :**

Mr le Maire et son 4ème Adjoint, présentent la demande de l'Association Foncière pour la création d'un groupe de travail qui a pour objectif de rédiger une convention pour indemniser les travaux d'entretien exécutés par les agriculteurs de Matougues sur les chemins communaux et les propriétés communales (peupleraie et « le trou des anglais » au lieudit La Savelonnière).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer 3 conseillers municipaux pour siéger lors des réunions organisées en partenariat avec l'Association Foncière de Matougues, il s'agit de :

**Mr JérémY ADAM,**  
**Mr Bruno CAPT,**  
**Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL.**

### **SUBVENTION AU CLUB DE FOOTBALL ST GIBRIEN/MATOUQUES :**

Mr le Maire indique qu'il a rencontré avec sa 1<sup>ère</sup> Adjointe le Président du Football Club Saint-Gibrien-Matougues. En effet, le club est en difficulté depuis le dispositif sanitaire mis en place suite au Covid-19. Aucune manifestation n'a pu être organisée et de ce fait, aucune recette n'a été enregistrée en 2020. Après présentation du compte de résultat et des relevés de banque, il est proposé de verser cette année au club une avance de de la subvention de 2021 d'un montant de 1263 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter une avance de la subvention de 2021 d'un montant de 1263 €,**
- **De demander à la commission « Bâtiments » d'effectuer un état des lieux des installations,**
- **de verser la subvention au club si l'avis de la commission « Bâtiments » est favorable.**

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020 du Budget Principal, à l'article 6574.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mr le Maire a été questionné par des conseillers municipaux au sujet du changement de jour des réunions de conseil qui se tiennent habituellement chaque 3<sup>ème</sup> vendredi du mois.

Après vote à mains levées : 3 conseillers sont pour changer de jour et 12 contre le changement.

De ce fait, les réunions de conseil municipal sont maintenues au 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, soit pour septembre le 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H40.

**Le Maire,  
Bruno ADNET**